

Osiatis procède à l'émission de 1.535.000 BSA souscrits par ses principaux managers.

Osiatis, une des principales SSII françaises, est reconnu comme un leader des services aux infrastructures. Il est également présent dans les développements nouvelles technologies avec sa filiale Osiatis Ingénierie.

Le Groupe, qui compte près de 3 000 collaborateurs, est implanté en France, Autriche, Benelux et Espagne.

Osiatis est coté sur Euronext Paris
Compartiment C, de NYSE Euronext
(ISIN : FR0004044337)
et figure dans les indices MDCAC
et SBF SM.

Code : OSA
Bloomberg : OSA.FP
Reuters : OSA.PA

CONTACTS :
CM-CIC Emetteur
Agence de communication financière
Stéphanie Stahr
stahrst@cmcics.com
Tél : 01 45 96 77 83

Osiatis
Céline Beaud
cbeaud@osiatis.com
Tél : 01 41 28 31 56

Vélizy, le 11 mars 2011 – Début septembre 2010, le Directoire d'Osiatis a présenté un plan stratégique destiné à répondre à la nouvelle ambition du Groupe. C'est dans cette dynamique que le Directoire, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte en date du 10 juin 2010 aux termes de sa douzième résolution, et après autorisation du conseil de surveillance en date du 8 octobre 2010, a arrêté le principe, le 15 octobre 2010, de l'émission de 1.585.000 bons de souscription ou d'acquisition d'actions maximum (ci-après les « BSA »), au bénéfice de membres des organes sociaux et des principaux cadres de la Société et de ses filiales.

Le Directoire a fixé la période de souscription du 15 octobre 2010 au 24 février 2011.

Le lancement de la souscription des BSA a fait l'objet d'un communiqué en retraçant les caractéristiques et publié le 10 novembre 2010.

A la clôture de la période de souscription, le Directoire a constaté la souscription de 1.535.000 BSA, soit 97 % du nombre maximum autorisé de 1.585.000 BSA, et a décidé en conséquence l'émission de 1.535.000 BSA, par délibération en date du 28 février 2011.

Le produit de l'émission s'élève à 445.150 euros, soit 1.535.000 BSA multipliés par vingt-neuf centimes (0,29 €) d'euros.

Le montant potentiel de l'augmentation de capital, prime d'émission comprise, qui pourrait se réaliser si les conditions d'exercice de la totalité des BSA émis étaient remplies, s'élèverait à 6.846.100 euros, produit d'émission des BSA inclus.

Les modalités d'exercice des BSA sont décrites dans le communiqué du 10 novembre, accessible sur le site www.osiatis.com.